



DATE DE PUBLICATION : 3 mars 2023

Le directeur départemental du Pas-de-Calais

Délégation de signature donnée par le directeur départemental du Pas-de-Calais aux cadres du Centre de Traitement Partagé Entreprises du Pas-de-Calais

Vu la délégation de signature donnée par Mme Carine JUPIN, directrice régionale des Hauts-de-France, à M. Didier COLLET le 1<sup>er</sup> mars 2023 ;

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier COLLET, directeur départemental du Pas-de-Calais, et de M. Olivier LOCQUET, son adjoint, délégation est donnée à Mme Marie DELROISE, responsable du Centre de Traitement Partagé Entreprises Pas-de-Calais et à Mme Marie PIERRET, son adjointe, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatif à l'exercice des activités de la Zone de Regroupement Entreprises du Pas-de-Calais.

Mmes Marie DELROISE et Marie PIERRET reçoivent notamment délégation à l'effet de coter les entreprises et les dirigeants d'entreprises du Pas-de-Calais selon les grilles de délégation en vigueur et à l'exception des groupes relevant de la direction régionale à Lille.

Fait à Arras, le 1<sup>er</sup> mars 2023

Didier COLLET